

Contrat de ville “Engagements Quartiers 2030” :

Convention d'application communale



Commune d'Auchy-les-Mines

Sommaire

Préambule	4
Projet de quartier « Cité Madagascar »	5
Cartographie	5
Portrait statistique	6
Les « irritants » : principales problématiques à traiter sur le quartier.....	6
Les « opportunités » : atouts et ressources sur lesquelles on pourra s'appuyer	6
Les enjeux prioritaires pour la commune sur le quartier	6
Objectifs poursuivis sur le quartier.....	6
Organisation et pilotage local	8
Modalités de pilotage communal	8
Les signataires	9

Préambule

Sur la CABBALR, **25 quartiers présentent des fragilités socio-économiques plus élevées que le reste du territoire**. 16 quartiers denses et présentant un taux de pauvreté important, répartis sur 19 communes, ont été définis par l'Etat comme "**quartiers prioritaires pour la politique de la ville**" (QPV) et 9 territoires vulnérables, plus petits et moins denses mais présentant aussi des fragilités plurielles, ont été définis comme "**quartiers d'intérêt communautaire**" (QIC) par la CABBALR.

La **politique de la ville** vise à réduire cet écart de revenu entre les quartiers prioritaires, et à améliorer le quotidien des habitants en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les Collectivités (CABBALR, Villes, Département et Région), les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, conseils citoyens, habitants) et les entreprises. Le principe de solidarité communautaire porté collectivement par les communes membres de la CABBALR tend également à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers d'intérêt communautaire.

Le **Contrat de ville "Engagements Quartiers 2030"** est l'espace commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers populaires. Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

La **convention-cadre** du contrat de ville, co-construite et concertée avec les communes, partenaires, porteurs de projets et habitants du territoire, est le document qui définit les objectifs de la politique de la ville pour l'ensemble des quartiers de la CABBALR et l'organisation mise en place à l'échelle de l'agglomération pour atteindre ces objectifs.

La présente **Convention d'application communale** du contrat de ville s'applique uniquement à la commune et vise à présenter de manière précise et spécifique :

- Les quartiers concernés par la politique de la ville sur la commune
- Les objectifs spécifiques que souhaitent se fixer la commune et ses partenaires locaux pour répondre aux enjeux du quartier
- Les ressources dédiées à la politique de la ville sur la commune, et les modalités de pilotage communal du contrat de ville

Projet de quartier « Cité Madagascar »

Statut : Quartier d'intérêt communautaire – territoire vulnérable

Commune concernée : Auchy-les-Mines

Cartographie

(périmètre 2024-2030)



Source : INSEE carroyage FLOSOFI 2019 - Réalisation Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Février 2024

0 80 160 320 Mètres

Portrait statistique

(données 2024 de la Préfecture du Pas-de-Calais)

Population : environ **840 habitants**.

Taux de pauvreté : **33%** (18,8% sur l'ensemble de l'agglomération).

Part des familles monoparentales : **20%** (16,2% sur l'ensemble de l'agglomération).

Part du parc social : **85%** (25,6% sur l'ensemble de l'agglomération).

Les « irritants » : principales problématiques à traiter sur le quartier

- Des difficultés d'accès aux droits (fracture numérique, linguistique...)
- Une hausse du décrochage scolaire...
- Emergence d'une délinquance juvénile
- Accroissement des violences

Les « opportunités » : atouts et ressources sur lesquelles on pourra s'appuyer

- Un cadre de vie agréable avec des habitations rénovées
- Une place centrale disposant d'un fort potentiel pour devenir un espace ludique et un lieu de convivialité
- Une population jeune

Les enjeux prioritaires pour la commune sur le quartier

- Aider les parents dans leur rôle éducatif
- Accompagner les habitants éloignés du numérique dans leurs démarches administratives et numériques.
- Dynamiser l'animation dans le quartier

Objectifs poursuivis sur le quartier

ENJEU 1 : DES QUARTIERS ATTENTIFS AUX HABITANTS DES PLUS FRAGILES		
Objectifs de la stratégie intercommunale du Contrat de ville		Objectifs opérationnels pour le quartier
Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services	Accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place un accompagnement à domicile• Mettre en place des ateliers numériques• Mettre en place des permanences en vue d'accomplir des démarches administratives• Détachement d'un agent sur ces missions d'accompagnement numérique

ENJEU 2 : DES QUARTIERS D'ÉMANCIPATION POUR TOUS

Objectifs de la stratégie intercommunale du Contrat de ville		Objectifs opérationnels pour le quartier
Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs	Développer l'accompagnement à la parentalité et conforter les parents dans leur rôle éducatif	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des ateliers parentalité au travers de thématiques culturelles (ex : on lit ensemble)• Sorties familiales durant les vacances scolaires• Ateliers d'écoute et prise de paroles

ENJEU 3 : DES QUARTIERS À L'ÉPREUVE DES TRANSITIONS

Objectifs de la stratégie intercommunale du Contrat de ville		Objectifs opérationnels pour le quartier
Renforcer l'animation de proximité et la présence humaine au sein des quartiers	Dynamiser l'animation sociale dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none">• Créer des événements annuels et permettre leur développement (par exemple la fête du 8) permettant ainsi une occupation positive de l'espace public.• Création d'espaces de sociabilité (jeux pour enfants place du 1^{er} mai)• Recrutement d'un médiateur de rue pour aller à la rencontre des jeunes invisibles pour les inciter à fréquenter les structures municipales et les rendre acteurs de la vie dans la cité

Organisation et pilotage local

Modalités de pilotage communal

Mise en place d'un comité de pilotage composé du maire, de la référente politique de la ville (DGS), des responsables du CCAS, du service jeunesse et du service culturel et des adjoints délégués aux thématiques concernées.

Les signataires




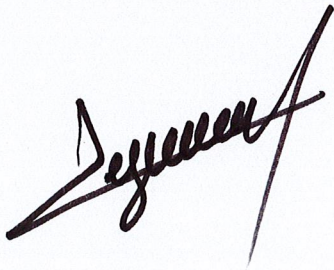
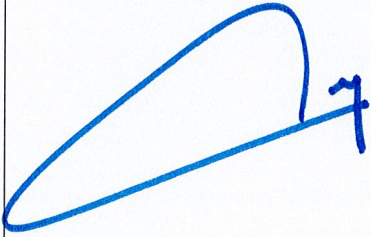

Les signataires conviennent de poursuivre et de renforcer leur partenariat conformément aux principes définis dans le document-cadre du Contrat de Ville et dans la présente convention d'application communale.

Ils s'engagent à réaliser d'ici le 31 décembre 2030 les actions mettant en œuvre ces principes et objectifs, à mobiliser les moyens nécessaires et à en assurer le suivi, l'évaluation et à y apporter les adaptations utiles.

Fait à MARLES-les-MINES

09 JUIL. 2024

Le

	 <p>Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane</p>	
<p>Jean-Michel LEGRAND, Maire d'Auchy-les-Mines</p> 	<p>Olivier GACQUERRE, Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay- Artois Lys Romane</p> 	<p>Jacques BILLANT, Préfet du Pas-de-Calais</p> 

PSBS, 1000 P. 4

77

